

Bibliothèque municipale

“La Bouquinerie”



21, route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beauregard

☎ 418 223-3122

✉ alabouquinerie@hotmail.com

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

HEURES ET JOUR D'OUVERTURE

Vendredi : 11h30 à 12h30 et 19 h à 20 h



CONDITIONS D'ABONNEMENT

- L'inscription à la bibliothèque est entièrement *gratuite*.
- Seuls les résidents de Sainte-Lucie-de-Beauregard ont le droit de s'inscrire. Les propriétaires de chalet peuvent utiliser les services de la bibliothèque mais non les campeurs.
- L'abonnement devient effectif lorsque le résident signe sa carte d'inscription. Les abonnés de *moins de 13 ans* doivent faire signer leur carte par un de leurs parents ou tuteurs.



POLITIQUES DE PRÊT (incluant les demandes spéciales)

- Chaque abonné adulte peut emprunter trois volumes, deux périodiques, un CD audio et un cédérom.
- Chaque abonné de 13 ans et moins peut emprunter trois volumes et 1 périodique

- Le prêt est d'une durée maximum de *trois semaines* avec possibilité de deux renouvellements à la bibliothèque ou sur le site web du Réseau Biblio.
- Les biens culturels en retard entraînent une amende de 25¢ par semaine par bien culturel.



DEMANDES SPÉCIALES

- Un abonné qui désire un volume qui n'est pas à la bibliothèque peut faire une demande spéciale. La bibliothèque a la possibilité de faire venir tout volume. Trois demandes spéciales par mois au maximum sont autorisées par abonné.

Adressez-vous au comptoir de prêt pour faire votre demande et pour venir chercher votre volume.



BIENS CULTURELS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

- Les abonnés sont *entièrement* responsables des biens empruntés.
- Les biens perdus ou endommagés sont *facturés* à leur valeur de remplacement à l'abonné ou aux parents ou tuteurs pour l'abonné de moins de 13 ans.



CIVISME

Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, manger dans les locaux de la bibliothèque et de ne pas y troubler l'ordre et le calme.

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR
OCTOBRE 2010

